



Non délivrance avis de retention

Par **dfire22**, le **08/10/2014** à **14:56**

Bonjour a toutes et a tous,

D'abord merci de prendre le temps de lire mon message. voilà je me suis fait contrôler dimanche milieu d'après-midi lors d'un contrôle routier. Le gendarme m'a demandé si j'avais consommé et j'ai dit que oui. (amphétamines). Nous sommes allés à la prise de sang à l'hôpital. Suite à ça il m'ont ramené à mon véhicule qu'ils avaient immobilisé en sens inverse de la voie de circulation juste à hauteur d'un cédez le passage, de plus le gendarme qui m'a ramené à effectuer sa marche arrière en répondant à son portable ... je lui ai demandé combien m'aurait-il retiré de points si ça avait été moi.

Une fois à mon véhicule il lève l'immobilisation grâce à une copine venue me chercher. il me donne un rdv sur une simple fiche de gendarmerie jeudi à 10h (demain).

Mon récit terminé je vous demande l'avis de rétention du permis de conduire aurait-il dû me le remettre? car mis à part ce rdv je n'est rien d'autre... puis je y faire quelque?

Merci.

Julien

Par **aleas**, le **08/10/2014** à **18:21**

Bonjour,

Oui, il aurait dû vous remettre l'avis de rétention mais cet oubli de sa part n'entraîne pas la nullité du PV.

Le gendarme garde le permis 72 heures, laps de temps durant lequel le préfet prend une

décision de suspension ...s'il a eu les résultats de l'analyse.

Dans les 12 heures qui suivent les 72 heures, vous pouvez aller en gendarmerie rechercher votre permis qui vous aurez été remis si l'arrêté du préfet n'était pas pris. Demain, s'il y a eu résultat des analyses, elles vous seront notifiées et vous saurez si le préfet a pris sa décision, s'il n'y a pas de résultat d'analyse et absence d'arrêté du préfet, le permis vous sera restitué, du moins il devrait l'être.